

RECAPITULATIF TARIFS 2020 – 2021

La facturation est annuelle. Toute période commencée est due.

CLASSES	Externe		Demi-pensionnaire 5 Jours par semaine		Demi-pensionnaire 4 Jours par semaine		Interne	
	externe	prélèv 9 mois 10 oct au 10 juin	externat + repas 5 jours par sem	prélèv 9 mois 10 oct au 10 juin	externat + repas 4 jours par sem	prélèv 9 mois 10 oct au 10 juin	externat + 5 repas + internat	prélèv 9 mois 10 oct au 10 juin
4ème préparatoire	903,90 €	100,43 €	1 759,75 €	195,53 €	1 615,86 €	179,54 €	3 489,75 €	387,75 €
3ème préparatoire	911,90 €	101,32 €	1 741,00 €	193,44 €	1 601,61 €	177,96 €	3 471,00 €	385,67 €
Seconde SAPVER	890,90 €	98,99 €	1 693,26 €	188,14 €	1 558,36 €	173,15 €	3 423,26 €	380,36 €
Terminale SAPVER	939,30 €	104,37 €	1 634,68 €	181,63 €	1 517,77 €	168,64 €	3 364,68 €	373,85 €
Seconde SAPAT	890,90 €	98,99 €	1 693,26 €	188,14 €	1 558,36 €	173,15 €	3 423,26 €	380,36 €
1ère SAPAT	678,50€	75,39 €	1480,86 €	164,54 €	1345,96 €	149,96 €	3210,86 €	356,75 €
Terminale SAPAT	678,50€	75,39 €	1373,88 €	152,65 €	1256,97 €	139,66 €	3103,88 €	344,88 €
Seconde Vente**	905,90 €	100,66 €	1 708,26 €	189,81 €	1 573,36 €	174,82 €	3 438,26 €	382,03 €
1ère Vente**	738,50 €	82,06 €	1540,86 €	171,21 €	1405,96 €	156,22 €	3270,86 €	636,43 €
Terminale Vente**	678,50 €	75,39 €	1373,88 €	152,65 €	1345,96 €	149,55 €	3103,88 €	344,88 €

** Tarif avec frais de stage à l'étranger inclus

Ces tarifs tiennent compte des périodes de stage

Les frais de scolarité comprennent :

FRAIS	Classes concernées
- Scolarité	Toutes les classes
- Cotisations diverses (Direction Diocésaine – Organisme agricoles privés – Groupe Maine)	
- Assurance Les élèves sont assurés par le lycée - (uniquement pour les dommages corporels) auprès de la Mutualité Sociale Agricole (mesure obligatoire de par la loi du 10/07/76 du Ministère de l'Agriculture) pour ⇒ - Les accidents du travail pouvant survenir pendant leur présence dans l'Etablissement. - Les stages soumis à la convention (Ecole/Entreprise).	
- Transport aller-retour sur les lieux d'E.P.S. le lycée ne dispose pas de ses propres installations (utilisation des salles de sport de la ville d'Angers)	
- Frais Administratifs et pédagogiques	
- Location de tablette	4 ^{ème} – 3 ^{ème} – seconde CAP SAPVER Seconde BAC PRO SAPAT et VENTE
- Achat tablette (propriété de l'élève en fin de cycle)	Terminale CAP SAPVER
- Travaux manuels et Arts plastiques	4 ^{ème} et 3 ^{ème} Les élèves conservent leurs réalisations manuelles.
- Art floral, art de la table et agencement de vitrines	Terminale CAP SAPVER
- Frais culinaires - (Les élèves conservent leurs réalisations culinaires)	4 ^{ème} et 3 ^{ème} Sde SAPVER, Sde SAPAT
- Stage à l'étranger	Seconde BAC PRO Vente : 60 euros Première BAC PRO Vente : 60 euros 0 euro pour les terminales - (annulation stage en octobre 2020).
- Pass culture sport région	Toutes les classes sauf les 4^{ème}

Préparation au BAFA (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur) : uniquement pour les élèves volontaires de terminale CAP SAPVER et 1^{ère} BAC PRO SAPAT

Le tarif tient compte des repas pris au cours de la formation. A titre informatif tarifs 2020 ⇒ formation générale : **(363 euros)** – approfondissement : **(274 euros)**

DEMI-PENSION

Un effort particulier est effectué sur la tarification et sur l'organisation de la demi-pension pour permettre au plus grand nombre l'accès à la restauration. Les repas sont élaborés sur place par la société SODEXO qui reste à l'écoute de toute suggestion ou remarque pour satisfaire au mieux les bénéficiaires du service restauration.

2 formules de forfait annuel sont possibles : 5 jours ou 4 jours. **Les tarifs tiennent compte des périodes de stage.**

➔ **L'engagement de la demi-pension dans une formule est pris pour chaque période. Cette mesure est impérative. Tout changement de régime ou formule devra être signalé PAR ECRIT A LA COMPTABLE, quinze jours avant la fin de la 1^{ère} période (8 décembre) et de la 2^{ème} période (8 mars). En cas de démission en cours de période, le forfait reste dû, sauf événement familial grave après accord de l'administration.**

Les absences pour maladie de plus de 5 jours consécutifs, justifiées par un certificat médical, sont remboursées sur la base du prix des denrées alimentaires et consommables soit **3,85 €** par jour. Les absences pour convenance personnelle ne donneront lieu à aucun remboursement. Un élève externe a la possibilité de déjeuner occasionnellement. Dans ce cas, il réglera un ticket repas soit **5,87 €** auprès de la vie scolaire lors de son inscription (au minimum la veille)

INTERNAT

Les élèves sont hébergés dans une résidence d'hébergement mixte. **Résidence – 12 rue Valentin Haüy – 49 100 ANGERS**

Les inscriptions sont faites automatiquement par nos services, il est donc inutile de téléphoner pour réserver une place à partir du moment où vous avez déjà fait votre demande.

Les élèves seront accompagnés d'un adulte responsable pour le trajet aller/retour (lycée – lieu d'hébergement)

Pour les élèves internes, un dossier de rentrée établi par l'internat d'accueil est joint à ce dossier.

L'inscription de l'élève à ce service oblige le Lycée à consacrer, pour toute l'année scolaire, les locaux, le matériel, le personnel nécessaire. Il s'agit d'une obligation contractuelle. C'est pourquoi, seul un événement familial grave pourra servir à demander une démission de l'internat.

En cas de démission, le montant de **l'internat sera dû en totalité.**